



Bruxelles, le 23 juillet 2014  
(OR. fr)

12109/14

IMM 3

## NOTE D'INFORMATION

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

Objet: Déménagement des bureaux des délégations vers le bâtiment Europa

Comme il a déjà été communiqué, les bureaux des délégations seront déménagés au bâtiment Europa, dès que celui-ci sera opérationnel. Afin de vous permettre de commencer à envisager votre déménagement et de vous organiser bien à l'avance, vous trouverez ci-dessous quelques informations préliminaires. Elles seront suivies par des informations plus détaillées sur les caractéristiques et éléments de base des locaux avant la fin de l'année.

### 1. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

La date contractuelle de livraison du bâtiment serait fixée au 30/12/2014<sup>1</sup>.

En tenant compte de l'avancement actuel du chantier, le planning opérationnel de l'entreprise générale notifié à la RDB reprend actuellement une date effective de livraison du bâtiment à mi-mai 2015, ce qui permet d'envisager le commencement du déménagement des délégations du Justus Lipsius vers le bâtiment Europa en janvier 2016, selon un planning qui sera établi en accord entre le Secrétariat et les délégations.

<sup>1</sup>

Pour rappel, cette proposition fait suite à notre analyse de la demande de la Régie des bâtiments d'établir la nouvelle date contractuelle de livraison de l'immeuble au 14/02/2015, voir aussi: Note 14467/13 du 4 octobre 2013 et Note 11345/14 du 26 juin 2014

Après la réception contractuelle de l'immeuble, il nous faut en effet compter environ 5 mois pour les travaux de levée de remarques et 3 mois pour les activités et travaux préparatoires pour l'occupation et l'utilisation du bâtiment, comprenant la mise en place des équipements et du mobilier de base, et la mise en service opérationnelle des installations et des services.

## **2. INFORMATIONS PRATIQUES**

L'ensemble des délégations sera réparti sur 9 étages (voir plans de l'Annexe 1), et plus particulièrement, dans les parties restaurées de l'ancien bâtiment Résidence Palace, dont les façades historiques sont classées. De ce fait le cloisonnement des bureaux et la répartition des espaces tels que présentés dans l'Annexe 1 ne peuvent pas être modifiés. Il pourrait aussi y avoir d'autres limitations que nous serons en mesure de vous communiquer dans notre note détaillée avant fin de l'année, dans l'utilisation de certaines installations et/ou biens se trouvant à présent au Justus Lipsius.

Pour l'allocation des bureaux nous allons procéder à un tirage au sort, comme c'était déjà le cas pour les bureaux à Luxembourg. Chaque délégation disposera de 4 bureaux ou espaces indépendants, connectés par un couloir intérieur. La superficie totale varie entre 155 et 185 m<sup>2</sup>, ce qui est relativement similaire à la superficie moyenne des bureaux actuellement occupés par les délégations au Justus Lipsius (+/- 150 m<sup>2</sup>), avec des configurations et des surfaces de bureaux, couloirs et salles de réunions qui peuvent être différentes. Compte tenu de ces différences, il se peut que l'agencement actuel des biens dans vos bureaux au Justus Lipsius nécessite d'être adapté en fonction de la nouvelle configuration.

Les délégations dans leur ensemble disposeront aussi de deux zones de travail en paysager à l'étage 50 du Justus Lipsius (environ 380m<sup>2</sup>). Ces espaces partagés et équipés de postes de travail, seront mis à disposition en libre service à proximité des salles de réunion.

Le passage entre les bâtiments Europa et Justus Lipsius sera assuré par deux passerelles : de l'étage 2 d'Europa au 10 du Justus Lipsius et de l'étage 7 d'Europa au 50 du Justus Lipsius.

Les informations détaillées concernant les mesures de sécurité ainsi que les informations techniques relatives aux installations dans le nouvel immeuble seront transmises dans la note qui vous sera envoyée ultérieurement. Pour ce qui concerne l'ensemble des travaux nécessaires à vos propres installations, ceux-ci pourront être exécutés pendant les trois mois avant l'occupation du bâtiment.

Pour des raisons de sécurité et d'efficacité et afin de rendre votre déménagement le plus aisé possible, nous sommes en train de préparer un appel d'offres pour désigner une firme de déménagement unique qui aura la charge exclusive<sup>2</sup> du déménagement du personnel du SGC ainsi que de chacune des délégations.

Notre cellule de planification (DGA2B) analysera, planifiera et suivra avec vous tous les détails du déménagement, qui sera exécuté par la firme externe. Le coût du déménagement sera payé initialement par le Secrétariat et puis facturé individuellement à chaque délégation en fonction des caractéristiques et du volume de son déménagement. Sur ce point aussi, des informations plus détaillées suivront avant la fin de l'année.

Les Annexes de ce document seront distribuées en version papier.

- Annexe 1 : Plans bâtiment Europa du 30/04/2014
  - Annexe 2 : Photos chantier Europa - exemples d'espaces délégations (16/06/2014)
- 

<sup>2</sup> Le démontage, transport et réinstallation de certains équipements propres à chaque délégation (hardware IT, machines de bureau, etc.) et qui nécessitent une maintenance spéciale ou qui sont de la propriété de firmes externes, pourront être déménagés par ces firmes externes à charge de la délégation concernée.